# PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE CONTRECŒUR

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 3 novembre 2020 à 19 h, en visioconférence, à laquelle sont présents :

Madame la mairesse, Maud Allaire Monsieur le conseiller, Jonathan Paris Monsieur le conseiller, Claude Bérard

Monsieur le consenner, Claude Berard

Monsieur le conseiller, Steve Hamel

Monsieur le conseiller, Dominique Doyon

Monsieur le conseiller, André Gosselin

Monsieur le conseiller, Denis-Charles Drapeau

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence de la mairesse, madame Maud Allaire.

# Sont également présents :

Monsieur Félix Laporte, directeur général et greffier Madame Mylène Rioux, assistante-greffière

## ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT D'OUVERTURE
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE
- 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 OCTOBRE 2020
- 4. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS PRÉVUS À L'ORDRE DU JOUR
- 5. CORRESPONDANCE PROVENANT DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION
- 6. AVIS DE MOTION
  - 6.1 Avis de motion décrétant la prochaine adoption du règlement 1207-2020 modifiant les annexes « B », « C » et « D » du règlement 1161-2019 relatif aux signaux de circulation afin d'ajouter un panneau d'arrêt et de limiter la vitesse en face des parcs municipaux
  - 6.2 Avis de motion décrétant la prochaine adoption du règlement 1208-2020 modifiant l'article 3 du règlement 1132-2018 (RM-CTR-205) sur le stationnement hivernal afin de modifier les heures où le stationnement est interdit

## 7. RÈGLEMENT

- 7.1 Dépôt du certificat établissant le résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour les règlements 1203-2020 et 1204-2020
- 7.2 Adoption du règlement 1205-2020 modifiant l'article 7 du règlement 919-2011 relatif à la circulation des véhicules hors-route sur les chemins municipaux
- 7.3 Adoption du projet de règlement 1206-2020 modifiant le plan de zonage de l'annexe « B » du règlement de zonage 858-1-2009 afin de remplacer la zone P2-103 (groupe public) par la zone CS1-103 (groupe conservation)

## 8. FINANCES

- 8.1 Dépôt des états comparatifs des revenus et des dépenses conformément à l'article 105.4 de la loi sur les cités et villes
- 8.2 Adoption de la liste des comptes à payer au 29 octobre 2020
- 8.3 Adoption du budget 2021 de la Régie intermunicipale des services animaliers de la Vallée-du-Richelieu
- 8.4 Adoption du budget 2021 de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent

### 9. GESTION DU PERSONNEL

- 9.1 Autorisation de signature d'un contrat de travail pour l'embauche d'un directeur général adjoint
- 9.2 Changement de statut de 2 employés surnuméraires Postes de journalier opérateur à la Division des travaux publics
- 9.3 Changement de statut d'une employée surnuméraire Poste d'horticulteur à la Division parcs et bâtiments
- 9.4 Changement de titre d'une employée cadre au sein du Service administration, trésorerie et ressources humaines

## 10. Loisir et culture

10.1 Autorisation de signature d'une entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications

## 11. Urbanisme

- 11.1 Dépôt du rapport des permis de construction émis pour le mois d'octobre
- 11.2 Demande d'approbation d'un certificat d'affichage dans le cadre du PIIA Secteur patrimonial, pour le 487, rue Saint-Antoine
- 11.3 Demande de permis de construction dans le cadre du PIIA Les Faubourgs du Majestueux pour le 5749, rue Moreau
- 11.4 Demande de permis de construction dans le cadre du PIIA Les Faubourgs du Majestueux pour le 1831, rue Caisse
- 11.5 Demande de permis de construction dans le cadre du PIIA Les Faubourgs du Majestueux pour le 1891, rue Dozois
- 11.6 Demande de permis de construction dans le cadre du PIIA Les Sentiers Boisés de Contrecœur pour le 1358, rue François-Xavier-Mailhot
- 11.7 Demande de permis de construction dans le cadre du PIIA Les Sentiers Boisés de Contrecœur pour les adresses du 1358 à 1360, rue Jean-Moreau-Desjordy
- 11.8 Demande de permis de construction dans le cadre du PIIA Les Sentiers Boisés de Contrecœur pour le 1382, rue François-Xavier-Mailhot

# 12. TRAVAUX PUBLICS

12.1 Approbation de travaux supplémentaires à l'appel d'offres 2020-TP-16 concernant la démolition de bâtiments et remise en état des sites

12.2 Approbation du programme d'aide financière pour l'amélioration du réseau routier municipal du ministère des Transports

### 13. ASSAINISSEMENT DES EAUX

13.1 Autorisation de signature - Volet 1 du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP)

## 14. SERVICE INCENDIE

14.1 Autorisation de dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique

## 15. COMMUNICATION

# 16. BIBLIOTHÈQUE

16.1 Modification du montant accordé à titre de subvention au comité de bénévoles de la bibliothèque municipale

### 17. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 17.1 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal
- 17.2 Attribution d'une aide financière à la Garde côtière auxiliaire canadienne pour le service de patrouille sur le fleuve
- 17.3 Renouvellement du contrat d'assurance responsabilité pour la protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires et d'assurances responsabilité pénale en matière de santé et sécurité (C-21)
- 17.4 Versement d'une commandite au Centre d'action bénévole pour l'organisation de la Guignolée 2020
- 17.5 Versement d'une commandite à la Coopérative de Solidarité-Santé de Contrecœur pour la tenue d'une vaccination contre la grippe saisonnière
- 17.6 Demande au ministère des Transports pour la plantation d'arbres en bordure de l'autoroute 30
- 18. SUJETS DIVERS
- 19. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 20. PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL
- 21. LEVÉE DE LA SÉANCE

# OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT D'OUVERTURE

Madame la mairesse déclare la séance ouverte à 19 h.

2020-11-295

# ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

Il est proposé par : Monsieur Claude Bérard Appuyé par : Monsieur André Gosselin

Et résolu unanimement :

D'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

## ADOPTÉE

2020-11-296

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 6 OCTOBRE 2020

Il est proposé par : Monsieur Claude Bérard Appuyé par : Monsieur André Gosselin

Et résolu unanimement :

D'adopter le procès-verbal du conseil municipal de la séance ordinaire tenue le 6 octobre 2020.

# **ADOPTÉE**

# PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS PRÉVUS À L'ORDRE DU JOUR

Puisque la séance ordinaire se tient en visioconférence, aucun citoyen n'est présent.

# CORRESPONDANCE PROVENANT DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION

- Aide financière accordée en rapport avec la pandémie de la COVID-19
- Proportion médiane et facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière pour l'exercice financier 2021

AVIS DE MOTION DÉCRÉTANT LA PROCHAINE ADOPTION DU RÈGLEMENT 1207-2020 MODIFIANT LES ANNEXES « B », « C » ET « D » DU RÈGLEMENT 1161-2019 RELATIF AUX SIGNAUX DE CIRCULATION AFIN D'AJOUTER UN PANNEAU D'ARRÊT ET DE LIMITER LA VITESSE EN FACE DES PARCS MUNICIPAUX

Le conseiller monsieur Jonathan Paris donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil il sera proposé l'adoption du règlement 1207-2020 modifiant les annexes « B », « C » et « D » du règlement 1161-2019 relatif aux signaux de circulation afin d'ajouter un panneau d'arrêt et de limiter la vitesse en face des parcs municipaux.

Ledit conseiller dépose le projet de règlement visé.

AVIS DE MOTION DÉCRÉTANT LA PROCHAINE ADOPTION DU RÈGLEMENT 1208-2020 MODIFIANT L'ARTICLE 3 DU RÈGLEMENT 1132-2018 (RM-CTR-205) SUR LE STATIONNEMENT HIVERNAL AFIN DE MODIFIER LES HEURES OÙ LE STATIONNEMENT EST INTERDIT

Le conseiller monsieur Jonathan Paris donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, il sera proposé l'adoption du règlement 1208-2020 modifiant l'article 3 du règlement 1132-2018 (RM-CTR-205) sur le stationnement hivernal afin de modifier les heures où le stationnement est interdit.

Ledit conseiller dépose le projet de règlement visé.

DÉPÔT DU CERTIFICAT ÉTABLISSANT LE RÉSULTAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABILES À VOTER POUR LES RÈGLEMENTS 1203-2020 ET 1204-2020

Tel que requis à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le greffier dépose le certificat d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant les règlements suivants :

- 1203-2020 pour créer une réserve financière destinée à l'équilibre budgétaire;
- 1204-2020 pour créer une réserve financière destinée aux infrastructures.

## 2020-11-297

ADOPTION DU RÈGLEMENT 1205-2020 MODIFIANT L'ARTICLE 7 DU RÈGLEMENT 919-2011 RELATIF À LA CIRCULATION DES VÉHICULES HORS-ROUTE SUR LES CHEMINS MUNICIPAUX

Considérant l'adoption et l'entrée en vigueur en 2012 du règlement numéro 919-2011 relatif à la circulation des véhicules hors-route sur les chemins municipaux;

Considérant que les chemins municipaux concernés correspondent à la route des Aciéries et au rang du Ruisseau;

Considérant que l'article 7 dudit règlement stipulait que l'autorisation de circulation n'était valide que pour la saison hivernale 2019-2020;

Considérant que le Club VTT Vagabond du Bas-Richelieu, ainsi que le Club de VTT Coureurs des bois ont entrepris des démarches au cours de l'année 2012 auprès du ministère des Transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation de circuler dans l'emprise de l'autoroute 30 sur une distance de 4 kilomètres;

Considérant que les Club VTT Vagabond du Bas-Richelieu et Coureurs des bois aimeraient obtenir l'autorisation de circuler sur le rang du Ruisseau pour une autre saison comme mentionné dans leur lettre reçue respectivement le 13 juillet 2020 et du 21 août 2020;

Considérant qu'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé par le conseiller monsieur Claude Bérard lors d'une séance de ce conseil tenue le 6 octobre 2020.

Il est proposé par : Monsieur Claude Bérard Appuyé par : Monsieur Jonathan Paris

Et résolu unanimement :

Que le règlement 1205-2020 modifiant l'article 7 du règlement 919-2011 relatif à la circulation des véhicules hors-route sur les chemins municipaux soit adopté.

Que le règlement 1205-2020 entre en vigueur selon la loi.

## **ADOPTÉE**

2020-11-298

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 1206-2020 MODIFIANT LE PLAN DE ZONAGE DE L'ANNEXE « B » DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 858-1-2009 AFIN DE REMPLACER LA ZONE P2-103 (GROUPE PUBLIC) PAR LA ZONE CS1-103 (GROUPE CONSERVATION)

Considérant que la Ville de Contrecœur est régie par la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) et la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1)

Considérant que le règlement numéro 858-1-2009 adoptant le règlement de zonage de la Ville de Contrecœur est entré en vigueur le 12 mai 2010;

Considérant que le conseil municipal de la Ville de Contrecœur à le pouvoir, en vertu de l'article 113 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, d'amender son règlement de zonage;

Considérant la recommandation numéro 102-20 du comité consultatif d'urbanisme;

Considérant que le conseil municipal souhaite modifier la vocation de la zone publique P2-103 dans le but d'autoriser exclusivement l'usage de classe 1 du groupe « conservation » visant le maintien et de mise en valeur des milieux naturels;

Considérant que la modification de la zone P2-103 proposée atteint les objectifs du Plan d'action de développement durable dont la Ville s'est dotée en 2018;

Considérant qu'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé par le conseiller monsieur Jonathan Paris à la séance ordinaire du 3 novembre 2020.

Il est proposé par : Monsieur Steve Hamel Appuyé par : Monsieur Denis-Charles Drapeau

#### Et résolu unanimement :

Que le projet de règlement 1206-2020 modifiant le plan de zonage de l'annexe « B » du règlement de zonage 858-1-2009 afin de remplacer la zone P2-103 (groupe public) par la zone CS1-103 (groupe conservation) soit adopté.

Qu'une copie certifiée conforme du projet de règlement 1206-2020 soit transmise à la MRC de Marguerite-D'Youville conformément à l'article 124 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

## ADOPTÉE

# DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS DES REVENUS ET DES DÉPENSES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 105.4 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport semestriel des revenus et dépenses au 31 octobre 2020 confectionné par l'administration municipale, conformément aux exigences de l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes.

## 2020-11-299

# ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER AU 29 OCTOBRE 2020

Il est proposé par : Monsieur Dominique Doyon

Appuyé par : Monsieur Steve Hamel

# Et résolu unanimement :

D'accepter la liste des comptes à payer au 29 octobre 2020 totalisant 710 265,71 \$ au fonds des activités financières et d'investissement, laquelle liste est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

## **ADOPTÉE**

2020-11-300

ADOPTION DU BUDGET 2021 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES SERVICES ANIMALIERS DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU

Considérant que le 18 septembre 2020, le conseil d'administration de la Régie intermunicipale des services animaliers de la Vallée-du-Richelieu a adopté son budget pour l'exercice financier 2021;

Considérant qu'une copie de ce budget a été transmise à la Ville de Contrecœur;

Considérant que ce budget doit être soumis pour approbation à chacune des organisations municipales membres de la Régie intermunicipale des services animaliers de la Vallée-du-Richelieu.

Il est proposé par : Monsieur Dominique Doyon Appuyé par : Monsieur Denis-Charles Drapeau

## Et résolu unanimement :

D'approuver le budget 2021 de la Régie intermunicipale des services animaliers de la Vallée-du-Richelieu, tel qu'adopté par son conseil d'administration le 18 septembre 2020.

# ADOPTÉE

2020-11-301

ADOPTION DU BUDGET 2021 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

Considérant que le 28 octobre 2020, le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent a adopté son budget pour l'exercice financier 2021;

Considérant qu'une copie de ce budget a été transmise à la Ville de Contrecœur;

Considérant que ce budget doit être soumis pour approbation à chacune des organisations municipales membres de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent.

Il est proposé par : Monsieur André Gosselin Appuyé par : Monsieur Dominique Doyon

Et résolu unanimement :

D'approuver le budget 2021 de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent, tel qu'adopté par son conseil d'administration le 28 octobre 2020.

# **ADOPTÉE**

2020-11-302

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN CONTRAT DE TRAVAIL POUR L'EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

Considérant la nomination de M. Félix Laporte à titre de directeur général et greffier lors de la séance ordinaire du 1er septembre 2020;

Considérant que M. Laporte occupe également les fonctions de trésorier et de responsable des ressources humaines;

Considérant que la charge de travail nécessite l'embauche d'une ressource pour occuper les fonctions de directeur général adjoint;

Considérant l'offre d'emploi parue sur différents sites internet et les entrevues réalisées avec les candidats sélectionnés;

Considérant que les conditions d'embauche doivent être contenues dans une entente contractuelle.

Il est proposé par : Monsieur Dominique Doyon

Appuyé par : Monsieur Steve Hamel

Et résolu unanimement :

D'autoriser la mairesse et le directeur général et greffier à signer l'entente contractuelle d'embauche de M. Nicklaus Davey à titre de directeur général adjoint.

# ADOPTÉE

2020-11-303

# CHANGEMENT DE STATUT DE 2 EMPLOYÉS SURNUMÉRAIRES - POSTES DE JOURNALIER OPÉRATEUR À LA DIVISION DES TRAVAUX PUBLICS

Considérant la résolution 2019-05-155 procédant à l'embauche de Monsieur Pascal Drouin au poste de journalier avec un statut surnuméraire, au sein des Services techniques;

Considérant la résolution 2018-12-451 procédant à l'embauche de Monsieur Samuel Lamontage au poste de journalier avec un statut surnuméraire, au sein des Services techniques;

Considérant l'affichage interne de 2 postes de journalier opérateur du 14 au 20 octobre 2020 avec un statut d'employé régulier ;

Considérant les candidatures reçues de Messieurs Drouin et Lamontagne;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à leur changement de statut par résolution municipale.

Il est proposé par : Monsieur André Gosselin Appuyé par : Monsieur Claude Bérard

Et résolu unanimement :

De changer le statut d'emploi de messieurs Pascal Drouin et Samuel Lamontagne qui est présentement « PERSONNE SALARIÉE SURNUMÉRAIRE » par le statut d'emploi de « PERSONNE SALARIÉE RÉGULIÈRE », à compter du 2 novembre 2020, et ce, conformément aux dispositions de la convention collective.

## **ADOPTÉE**

2020-11-304

CHANGEMENT DE STATUT D'UNE EMPLOYÉE SURNUMÉRAIRE - POSTE D'HORTICULTEUR À LA DIVISION PARCS ET BÂTIMENTS

Considérant la résolution 2014-08-256 procédant à l'embauche de madame Annie Samson au poste de préposée à l'horticulture avec un statut surnuméraire, au sein des Services techniques;

Considérant l'affichage interne du poste d'horticulteur du 14 au 20 octobre 2020 avec un statut d'employé régulier;

Considérant la candidature reçue de madame Samson;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à leur changement de statut par résolution municipale.

Il est proposé par : Monsieur André Gosselin Appuyé par : Monsieur Claude Bérard

Et résolu unanimement :

De changer le statut d'emploi de madame Annie Samson qui est présentement « PERSONNE SALARIÉE SURNUMÉRAIRE » par le statut d'emploi de « PERSONNE SALARIÉE RÉGULIÈRE », à compter du 2 novembre 2020, et ce, conformément aux dispositions de la convention collective.

## ADOPTÉE

2020-11-305

CHANGEMENT DE TITRE D'UNE EMPLOYÉE CADRE AU SEIN DU SERVICE ADMINISTRATION, TRÉSORERIE ET RESSOURCES HUMAINES

Considérant le poste cadre de coordonnatrice aux communications, qui supervise, dirige et organise les communications de la Ville;

Considérant l'organigramme de la Ville qui comprend des divisions pour catégoriser un département précis;

Considérant qu'il y a lieu de créer une Division pour les communications;

Considérant que la Division des communications créée nécessite la nomination d'un chef.

Il est proposé par : Monsieur Claude Bérard Appuyé par : Monsieur Denis-Charles Drapeau

Et résolu unanimement :

Que la Division des communications soit créée dans l'organigramme de la Ville de Contrecœur.

Que la personne qui occupe la fonction de coordonnatrice aux communications a désormais le titre de chef de la Division des communications.

### **ADOPTÉE**

2020-11-306

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL AVEC LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

Considérant que la Ville de Contrecœur souhaite réaliser un plan d'action de 3 ans à la suite de l'élaboration de sa politique culturelle afin d'améliorer l'offre culturelle et favoriser le développement culturel, social et communautaire au sein de la collectivité au moyen de diverses initiatives;

Considérant que le ministère de la Culture et des Communications a proposé à la Ville de Contrecœur de conclure une entente de développement culturel et qu'il investira le même montant que la Ville, soit 20 000 \$ par année;

Considérant que les membres du conseil municipal désirent mettre en place une politique culturelle pour la Ville.

Il est proposé par : Monsieur André Gosselin Appuyé par : Monsieur Dominique Doyon

Et résolu unanimement :

D'adhérer à l'entente de développement culturel proposée par le ministère de la Culture et des Communications pour l'année 2021-2022-2023;

De contribuer pour un montant de 20 000 \$ par année, équivalent à la contribution du Ministère pour les projets culturels de Contrecœur;

D'autoriser M. Jean-Luc Duchesne, directeur du Service loisir et culture à signer l'entente précitée au nom de la Ville de Contrecœur ainsi que tout autre document requis pour donner effet à la présente résolution.

De désigner M. Jean-Luc Duchesne à titre de mandataire de la Ville de Contrecœur pour toutes questions relatives à l'application de l'entente.

## **ADOPTÉE**

# DÉPÔT DU RAPPORT DES PERMIS DE CONSTRUCTION ÉMIS POUR LE MOIS D'OCTOBRE

Les Services techniques déposent au conseil municipal un rapport des permis de construction émis pour le mois d'octobre où on retrouve une valeur de permis émis de 3 751 418 \$ pour un montant cumulatif de 38 474 601 \$, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

2020-11-307

DEMANDE D'APPROBATION D'UN CERTIFICAT D'AFFICHAGE DANS LE CADRE DU PIIA SECTEUR PATRIMONIAL, POUR LE 487, RUE SAINT-ANTOINE

Considérant que le propriétaire de l'établissement commercial situé au 487, rue Saint-Antoine dépose au comité consultatif d'urbanisme une demande de certificat d'autorisation d'affichage pour l'installation d'une enseigne d'identification à potence fixée à une colonne sur la façade du bâtiment;

Considérant que le projet déposé est situé dans un secteur où un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale s'applique;

Considérant que la demande est accompagnée d'une photo illustrant le concept visuel de l'enseigne projetée et d'une description détaillée du projet;

Considérant que l'enseigne présentée au conseil municipal s'harmonise avec le bâtiment principal et ses éléments architecturaux;

Considérant la recommandation 097-20 du comité consultatif d'urbanisme.

Il est proposé par : Monsieur Denis-Charles Drapeau

Appuyé par : Monsieur Jonathan Paris

Et résolu unanimement :

D'approuver la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour l'installation d'une enseigne d'identification à potence fixée à une colonne sur la façade du bâtiment au propriétaire de l'établissement commercial situé au 487, rue Saint-Antoine tel que présentée au conseil municipal.

# ADOPTÉE

2020-11-308

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION DANS LE CADRE DU PIIA LES FAUBOURGS DU MAJESTUEUX POUR LE 5749, RUE MOREAU

Considérant que le propriétaire de l'immeuble situé au 5749, rue Moreau dépose au comité consultatif d'urbanisme une demande de permis pour la construction d'une résidence unifamiliale de 2 étages;

Considérant que la demande est accompagnée d'un plan de construction, produit par monsieur François Deguise, dessinateur, le 17 août 2020, sous le numéro de plan FD-2194;

Considérant que le projet déposé est situé dans un secteur où un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale s'applique;

Considérant que le projet respecte les objectifs visés à l'intérieur du territoire assujetti au règlement sur les PIIA;

Considérant que le plan de construction comporte une largeur de bâtiment de 26 pieds;

Considérant que le projet s'harmonise avec l'ensemble des constructions de ce secteur;

Considérant qu'une perspective 3D, afin de mieux visualiser la volumétrie a été acheminée au conseil municipal;

Considérant la recommandation 107-20 du comité consultatif d'urbanisme.

Il est proposé par : Monsieur Denis-Charles Drapeau

Appuyé par : Monsieur Jonathan Paris

Et résolu unanimement :

D'approuver la demande de permis pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée de 2 étages au propriétaire de l'immeuble situé au 5749, rue Moreau.

## **ADOPTÉE**

2020-11-309

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION DANS LE CADRE DU PIIA LES FAUBOURGS DU MAJESTUEUX POUR LE 1831, RUE CAISSE

Considérant que le propriétaire de l'immeuble situé au 1831, rue Caisse dépose au comité consultatif d'urbanisme une demande de permis pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée de 2 étages avec un garage intégré;

Considérant que la demande est accompagnée d'un plan de construction complet, incluant une perspective 3D, produit par la firme *Design Élitek*, le 1<sup>er</sup> octobre 2020, sous le numéro de plan 200016;

Considérant que le projet déposé est situé dans un secteur où un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale s'applique;

Considérant que le projet respecte les objectifs visés à l'intérieur du territoire assujetti au règlement sur les PIIA;

Considérant que le projet s'harmonise avec l'ensemble des constructions de ce secteur;

Considérant la recommandation 108-20 du comité consultatif d'urbanisme.

Il est proposé par : Monsieur Jonathan Paris

Appuyé par : Monsieur Steve Hamel

Et résolu unanimement :

D'approuver la demande de permis pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée de 2 étages avec un garage intégré au propriétaire de l'immeuble situé au 1831, rue Caisse

## ADOPTÉE

2020-11-310

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION DANS LE CADRE DU PIIA LES FAUBOURGS DU MAJESTUEUX POUR LE 1891, RUE DOZOIS

Considérant que le propriétaire de l'immeuble situé au 1891, rue Dozois dépose au comité consultatif d'urbanisme une demande de permis pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée de 2 étages avec un garage attenant;

Considérant que la demande est accompagnée d'un plan de construction, produit par la firme Les Habitations Fontaine inc., le 8 août 2019, sous le titre de plan Stonehenge;

Considérant que le projet déposé est situé dans un secteur où un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale s'applique;

Considérant que la demande est également accompagnée d'une photo de la construction située au 5522, rue Gaudette qui correspond à une réplique de la construction projetée au 1891, rue Dozois;

Considérant que le projet respecte les objectifs visés à l'intérieur du territoire assujetti au règlement sur les PIIA;

Considérant que le projet s'harmonise avec l'ensemble des constructions de ce secteur;

Considérant la recommandation 109-20 du comité consultatif d'urbanisme.

Il est proposé par : Monsieur Denis-Charles Drapeau

Appuyé par : Monsieur Jonathan Paris

Et résolu unanimement :

D'approuver la demande de permis pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée de 2 étages avec un garage attenant au propriétaire de l'immeuble situé au 1891, rue Dozois.

## ADOPTÉE

2020-11-311

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION DANS LE CADRE DU PIIA LES SENTIERS BOISÉS DE CONTRECŒUR POUR LE 1358, RUE FRANÇOIS-XAVIER-MAILHOT

Considérant que le propriétaire de l'immeuble situé au 1358, rue François-Xavier-Malhiot dépose au comité consultatif d'urbanisme une demande de permis pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée de 2 étages avec un garage attenant;

Considérant que la demande est accompagnée d'un plan de construction, produit par la firme Réalisation Martin Leblanc inc., le 12 octobre 2020, sous le numéro de plan C-20210:

Considérant que le projet déposé est situé dans un secteur où un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale s'applique;

Considérant que le projet respecte les objectifs visés à l'intérieur du territoire assujetti au règlement sur les PIIA;

Considérant que le projet s'harmonise avec l'ensemble des constructions de ce secteur;

Considérant qu'une perspective 3D, afin de mieux visualiser la volumétrie a été acheminée au conseil municipal;

Considérant la recommandation 110-20 du comité consultatif d'urbanisme.

Il est proposé par : Monsieur Denis-Charles Drapeau

Appuyé par : Monsieur Jonathan Paris

Et résolu unanimement :

D'approuver la demande de permis pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée de 2 étages avec un garage attenant au propriétaire de l'immeuble situé au 1358, rue François-Xavier-Malhiot.

## ADOPTÉE

2020-11-312

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION DANS LE CADRE DU PIIA LES SENTIERS BOISÉS DE CONTRECŒUR POUR LES ADRESSES DU 1358 À 1360, RUE JEAN-MOREAU-DESJORDY

Considérant que le propriétaire de l'immeuble situé aux adresses 1358 à 1360, rue Jean-Moreau-Desjordy dépose au comité consultatif d'urbanisme une demande de permis pour la construction d'une résidence unifamiliale de 2 étages avec un garage intégré et un logement supplémentaire au sous-sol;

Considérant que la demande est accompagnée d'un plan de construction, produit par monsieur François Deguise, dessinateur, le 2 octobre 2020, sous le numéro de plan FD-2211;

Considérant que le projet déposé est situé dans un secteur où un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale s'applique;

Considérant que le projet respecte les objectifs visés à l'intérieur du territoire assujetti au règlement sur les PIIA;

Considérant que le projet s'harmonise avec l'ensemble des constructions de ce secteur;

Considérant la recommandation 111-20 du comité consultatif d'urbanisme.

Il est proposé par : Monsieur Denis-Charles Drapeau

Appuyé par : Monsieur Jonathan Paris

Et résolu unanimement :

D'approuver la demande de permis pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée de 2 étages avec un garage intégré et un logement supplémentaire au sous-sol au propriétaire de l'immeuble situé aux adresses 1358 à 1360, rue Jean-Moreau-Desjordy.

# ADOPTÉE

2020-11-313

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION DANS LE CADRE DU PIIA LES SENTIERS BOISÉS DE CONTRECŒUR POUR LE 1382, RUE FRANÇOIS-XAVIER-MAILHOT

Considérant que le propriétaire de l'immeuble situé au 1382, rue François-Xavier-Malhiot dépose une demande de permis pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée de 2 étages avec un garage intégré;

Considérant que la demande est accompagnée d'un plan d'élévation de la construction, produit par monsieur Dany Allard, le 14 octobre 2020, sous le titre de plan l'adjudant;

Considérant que le projet déposé est situé dans un secteur où un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale s'applique;

Considérant que le projet respecte les objectifs visés à l'intérieur du territoire assujetti au règlement sur les PIIA;

Considérant que le projet s'harmonise avec l'ensemble des constructions de ce secteur;

Considérant qu'une perspective 3D, afin de mieux visualiser la volumétrie a été acheminée au conseil municipal;

Considérant la recommandation 112-20 du comité consultatif d'urbanisme.

Il est proposé par : Monsieur Denis-Charles Drapeau

Appuyé par : Monsieur Jonathan Paris

Et résolu unanimement :

D'approuver la demande de permis pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée de 2 étages avec un garage intégré au propriétaire de l'immeuble situé au 1382, rue François-Xavier-Malhiot.

## ADOPTÉE

2020-11-314

APPROBATION DE TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES À L'APPEL D'OFFRES 2020-TP-16 CONCERNANT LA DÉMOLITION DE BÂTIMENTS ET REMISE EN ÉTAT DES SITES

Considérant la résolution 2020-09-268 attribuant le contrat de travaux de démolition de bâtiments et de remise en état des sites, appel d'offres 2020-TP-16;

Considérant la découverte de présence d'amiante dans certains murs des bâtiments à démolir;

Considérant la procédure d'enlèvement d'amiante, de façon sécuritaire et nécessaire avant la démolition;

Considérant que ces travaux ne sont pas compris dans l'appel d'offres 2020-TP-16.

Il est proposé par : Monsieur Steve Hamel Appuyé par : Monsieur Dominique Doyon

Et résolu unanimement :

D'autoriser les travaux supplémentaires à l'appel d'offres 2020-TP-16, afin de procéder à l'enlèvement de l'amiante présente dans certains murs des bâtiments selon la soumission de la compagnie Choc Démolition, portant le numéro 20-153, au montant de 84 247 \$, excluant les taxes.

## **ADOPTÉE**

2020-11-315

APPROBATION DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS

Considérant les travaux de réfection de pavage effectués sur la montée Saint-Roch, sur le rang du Brûlé et sur la rue Saint-Antoine, au cours de l'exercice 2020;

Considérant l'existence du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal du ministère des Transports du Québec;

Considérant la procédure de reddition en vigueur pour l'obtention de la subvention.

Il est proposé par : Monsieur André Gosselin Appuyé par : Monsieur Claude Bérard

Et résolu unanimement :

Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les diverses rues admissibles au Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier pour un montant subventionné de 15 500 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la Ville et que le dossier de vérification a été constitué.

## ADOPTÉE

2020-11-316

# AUTORISATION DE SIGNATURE - VOLET 1 DU PROGRAMME POUR UNE PROTECTION ACCRUE DES SOURCES D'EAU POTABLE (PPASEP)

Considérant que la Ville de Contrecœur a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP);

Considérant que la Ville de Contrecœur désire présenter une demande d'aide financière au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre du volet 1 du PPASEP afin de réaliser l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la ville.

Il est proposé par : Monsieur Claude Bérard

Appuyé par : Monsieur Steve Hamel

Et résolu unanimement :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil de la Ville de Contrecœur autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 du PPASEP.

Que monsieur Félix Laporte, directeur général et greffier, soit autorisé à signer les documents de demande de subvention relatifs à la réalisation de l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité dans le cadre du volet 1 du PPASEP.

## **ADOPTÉE**

2020-11-317

AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Considérant que le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Considérant que ce Règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Considérant qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Considérant que ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Considérant que ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Considérant que la Ville de Contrecœur désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Considérant que la Ville de Contrecœur prévoit la formation de 5 pompiers pour le programme Pompier II au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Considérant que la Ville doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Marguerite-D'Youville en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par : Monsieur Dominique Doyon

Appuyé par : Monsieur Claude Bérard

Et résolu unanimement :

D'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique.

De transmettre la demande d'aide financière à la MRC de Marguerite-D'Youville.

## **ADOPTÉE**

2020-11-318

MODIFICATION DU MONTANT ACCORDÉ À TITRE DE SUBVENTION AU COMITÉ DE BÉNÉVOLES DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Considérant que le nombre de bénévoles qui consacrent des heures à la bibliothèque est passé au cours des dernières années de plus de vingt, à huit en 2020;

Considérant que la Ville de Contrecœur reconnaît l'implication des bénévoles envers la communauté et tient à continuer d'apporter son support;

Considérant la résolution municipale numéro 2010-01-013 adoptée par le conseil le 12 janvier 2010 fixant le montant de la subvention accordée au comité de bénévoles de la bibliothèque municipale à 2 000 \$ annuellement pour une vingtaine de bénévoles;

Considérant la recommandation de la chef de la Division de la bibliothèque de diminuer le montant de la subvention afin de tenir compte de la diminution du nombre de bénévoles, ceci en accord avec le comité de bénévoles de la bibliothèque.

Il est proposé par : Monsieur André Gosselin Appuyé par : Monsieur Denis-Charles Drapeau

Et résolu unanimement :

De fixer, à partir de 2020, le montant de la subvention accordée au comité de bénévoles de la bibliothèque à 500 \$ annuellement.

# ADOPTÉE

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément aux exigences de l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, les membres du conseil municipal déposent à la présente séance leur formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires.

2020-11-319

ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIÈRE À LA GARDE CÔTIÈRE AUXILIAIRE CANADIENNE POUR LE SERVICE DE PATROUILLE SUR LE FLEUVE

Considérant la présence de la Garde côtière auxiliaire canadienne sur le fleuve Saint-Laurent:

Considérant que cet organisme dispose d'une unité composée de membres sauveteurs maritimes bénévoles pouvant opérer sur le fleuve;

Considérant que la Ville de Contrecœur désire aider financièrement cet organisme dans l'exercice de ces fonctions dont la population de Contrecœur bénéficie.

Il est proposé par : Monsieur Dominique Doyon

Appuyé par : Monsieur André Gosselin

### Et résolu unanimement :

De verser une commandite de 1000 \$ à la Garde côtière auxiliaire canadienne pour le service de patrouilles de sécurité nautique sur le fleuve Saint-Laurent.

## ADOPTÉE

2020-11-320

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ POUR LA PROTECTION DE LA RÉPUTATION ET DE LA VIE PRIVÉE DES ÉLUS ET HAUTS FONCTIONNAIRES ET D'ASSURANCES RESPONSABILITÉ PÉNALE EN MATIÈRE DE SANTÉ ET SÉCURITÉ (C-21)

Considérant que, conformément aux articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes, la Ville de Contrecœur souhaite joindre l'Union des municipalités du Québec et son regroupement pour l'achat en commun d'assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires et d'assurances responsabilité pénale en matière de santé et sécurité (C-21), pour la période du 31 décembre 2020 au 31 décembre 2025.

Il est proposé par : Monsieur Dominique Doyon

Appuyé par : Monsieur Steve Hamel

## Et résolu unanimement :

Que la Ville de Contrecœur joigne par les présentes, le regroupement d'achat de l'Union des municipalités du Québec, en vue de l'octroi d'un contrat en assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires et d'assurances responsabilité pénale en matière de santé et sécurité (C-21) pour la période du 31 décembre 2020 au 31 décembre 2025.

Que la mairesse et le directeur général et greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente intitulée « ENTENTE de regroupement de municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec relativement à l'achat en commun d'assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires et d'assurances responsabilité pénale en matière de santé et sécurité (C-21) », soumise et jointe aux présentes pour en faire partie intégrante comme si récitée au long.

## ADOPTÉE

2020-11-321

VERSEMENT D'UNE COMMANDITE AU CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE POUR L'ORGANISATION DE LA GUIGNOLÉE 2020

Considérant la demande d'aide financière formulée par le Centre d'action bénévole de Contrecœur le 13 octobre dernier pour la Guignolée qui se tiendra le 15 novembre 2020 qui consiste en une collecte de denrées alimentaires et de dons;

Considérant la tradition des paniers de Noël sur le territoire de Contrecœur;

Considérant que l'argent amassé servira à acheter des denrées alimentaires pour compléter les paniers de Noël destinés aux familles qui sont dans le besoin.

Il est proposé par : Monsieur André Gosselin

Appuyé par : Monsieur Claude Bérard

## Et résolu unanimement :

Qu'une aide financière au montant de 2 500 \$ soit versée au Centre d'Action bénévole de Contrecœur dans le cadre de la Guignolée 2020.

Que l'organisation s'engage à produire à la Ville la ou les factures des denrées achetées localement grâce à l'aide financière fournie par la Ville.

## ADOPTÉE

2020-11-322

VERSEMENT D'UNE COMMANDITE À LA COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ-SANTÉ DE CONTRECŒUR POUR LA TENUE D'UNE VACCINATION CONTRE LA GRIPPE SAISONNIÈRE

Considérant la demande de commandite de la COOP Solidarité-Santé de Contrecœur adressée au conseil municipal le 26 octobre dernier;

Considérant que la demande vise à offrir à la population de Contrecœur un vaccin pour la grippe saisonnière;

Considérant la pandémie de COVID-19 qui sévit depuis plusieurs mois;

Considérant que le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Est (CISSSME) est dans l'impossibilité d'offrir ce service sur le territoire comme dans le passé dû à la pandémie.

Il est proposé par : Monsieur Claude Bérard Appuyé par : Monsieur André Gosselin

Et résolu unanimement :

De verser à la COOP Solidarité-Santé de Contrecœur 1000 \$ pour l'organisation d'une campagne de vaccination contre la grippe saisonnière au bénéfice de la population de Contrecœur.

## ADOPTÉE

2020-11-323

DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS POUR LA PLANTATION D'ARBRES EN BORDURE DE L'AUTOROUTE 30

Considérant l'intérêt de la Ville de diminuer les nuisances sonores et visuelles de la présence de l'autoroute 30 en bordure de la zone résidentielle de Contrecœur;

Considérant que le ministère des Transports du Québec a procédé à une plantation d'arbres dans certains secteurs de l'autoroute 30, dont entre autres, entre la sortie de la montée Saint-Roch et la limite de la Ville de Sorel-Tracy;

Considérant que cette plantation a été réalisée entre les 2 voies de l'autoroute il y a quelques années;

Il est proposé par : Monsieur Jonathan Paris Appuyé par : Monsieur Denis-Charles Drapeau

Et résolu unanimement :

De demander au ministère des Transports du Québec la possibilité d'effectuer une plantation d'arbres à l'intérieur de l'emprise de l'autoroute 30 au niveau de la zone résidentielle de Contrecœur.

# PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du conseil répondent aux questions que les citoyens ont acheminées par courriel jusqu'au mardi 3 novembre 2020, à midi :

## Questions d'un citoyen

Sujet : rue Industrielle

Bonjour

Considérant cette rue terminée

Considérant le montant emprunté pour la confection par la ville.

Considérant les compte de taxes à être produit pour année 2021 Es -ce que la ville produira la facture aux Riverains pour cette rue, pour année 2020 comme la loi le prévoit .(Rue livré par le Contacteur).

Merci Bonne journée.

# Réponse du conseil municipal:

La facturation des taxes de secteur aux riverains se fait lors de l'envoi des comptes de taxes annuelles. Le financement du règlement d'emprunt pour la rue Industrielle aura lieu en décembre 2020, donc les riverains seront taxés en 2021 pour ce règlement d'emprunt.

# **Question d'un citoyen**

Transport en commun - ARTM

Madame la mairesse, en septembre l'ARTM a proposé un projet de refonte tarifaire pour l'ensemble du territoire de la CMM. Quel est l'impact des tarifs proposés pour les citoyens de Contrecœur qui utilisent le transport en commun?

## Réponse du conseil municipal :

Principalement, le mode de tarification permettrait un tarif unique sur tout le territoire de Contrecœur. Ce mode de tarification devrait entrainer une baisse des tarifs pour nos utilisateurs à compter de juillet 2021, si le projet se concrétise.

Quelle est la position de la ville en rapport avec la refonte tarifaire proposée?

## Réponse du conseil municipal :

À ce jour, la Ville de Contrecœur est favorable à cette refonte tarifaire de l'ARTM puisque c'est 700 titres tarifaires qui seront réduits à 3 zones tarifaires pour l'ensemble du territoire de la CMM. Une 4<sup>e</sup> zone serait créée pour 3 villes extérieures à la CMM, soit Saint-Jérôme, Sorel-Tracy et Saint-Jean-sur-Richelieu.

Le 27 octobre, l'ARTM a lancé une consultation publique sur son plan stratégique de développement (PSD) du transport collectif de la région métropolitaine. La ville a-t-elle été consultée pour l'élaboration de ce plan?

# Réponse du conseil municipal :

La Ville est représentée par notre délégué de la Couronne-Sud (monsieur Martin Damphouse) sur le conseil d'administration de l'ARTM. De plus, des consultations publiques débuteront le 10 novembre et des mémoires pourront être déposés jusqu'en janvier 2021.

Les commentaires de la Couronne-Sud représentant notamment la Ville de Contrecœur s'appuient sur plusieurs préoccupations, dont notamment :

- Le développement du transport collectif dans un contexte où les sources de revenus sont insuffisantes pour répondre à la croissance des besoins;
- Le respect de la capacité de payer des municipalités;
- Le retard important des couronnes en termes de parts modales dans les transports collectifs et actifs;
- La planification systématique de mesures préférentielles bus, dans le cadre des projets de modification du réseau routier (réfection, construction, etc.);
- Le développement d'un réseau performant en couronne afin de faciliter les accès aux points d'entrée du transport collectif (gares, terminus, etc.) en autobus ou autres modes durables, la desserte intra couronne et vers les pôles d'activités autres que le centre-ville de Montréal;
- La diversification des besoins de déplacement, par exemple dans un contexte de vieillissement de la population;
- L'adaptation proactive du réseau de transport collectif à l'arrivée de nouvelles technologies (véhicules autonomes, électrification des transports, applications de transport sur demande, etc.)

Pouvez-vous nous expliquer l'impact de ce plan proposé pour les citoyens de Contrecœur?

# Réponse du conseil municipal :

Présentement il n'y a aucun impact puisque ce plan n'est pas adopté par l'ARTM, qui est sous la responsabilité du MTQ et qui lui, fera assurément ses recommandations concernant ce projet de plan stratégique de développement du transport, et s'assurera que son déploiement respecte la capacité de payer des contribuables avant de le soumettre à l'Assemblée nationale pour adoption.

Développement économique – Consortium FTQ Immobilier et Grilli Samuel Madame la mairesse, lors de la dernière séance du conseil, à ma question sur le contrôle du développement économique que la ville a cédé au consortium Grilli-Samuel/ Fonds de solidarité FTQ, vous répondez que : « Effectivement le consortium FTQ Immobilier et Grilli Samuel est le promoteur de ces terrains. »

Selon ce que je comprends, ce consortium est non seulement le promoteur, il en est le propriétaire, le promoteur, le développeur et le constructeur. Est-ce bien le cas?

## Réponse du conseil municipal:

C'est bien le cas. La Ville de Contrecœur a vendu les terrains au consortium immobilier Grilli Samuel et au Fonds de solidarité FTQ.

En quoi consiste l'entente avec Grilli-Samuel?

## Réponse du conseil municipal :

Il n'y a pas d'entente avec Grilli-Samuel-FTQ Immobilier

Quel est la superficie totale des terrains industriels et commerciaux que la ville a vendus à ce consortium?

# Réponse du conseil municipal :

 $3\ 414\ 147.80\ p^2$ 

Comment la ville justifiait-elle en 2015 la vente de tous ces terrains au même consortium?

## Réponse du conseil municipal :

Les décisions prises par le conseil de vendre les terrains l'ont été avec les informations connues sur le développement du projet du Port de Montréal à ce

moment, ainsi que la venue potentielle de l'entrepôt régional de Costco qui ne s'est pas concrétisée et d'autres démarches auprès d'investisseurs potentiels.

À quel prix la ville a-t-elle vendu ces terrains en 2015?

## Réponse du conseil municipal :

2 064 681 \$, ce qui représente la valeur marchande de cette époque.

Quelle est la valeur marchande approximative de ces terrains en 2020?

## Réponse du conseil municipal :

7 353 016 \$ est la valeur uniformisée au rôle d'évaluation.

La ville possède-t-elle encore des terrains à vocation industrielle ou commerciale dans ce secteur?

## Réponse du conseil municipal :

La Ville est propriétaire d'un lot industriel sur la montée Lapierre.

Lorsque la ville a voulu procéder l'expropriation des terrains de la Ferme Ménanmar en 2015, quel était le rôle du consortium Grilli-Samuel par rapport à ces terrains?

## Réponse du conseil municipal :

Le consortium Grilli-Samuel-FTQ n'avait aucun lien avec ce dossier.

## Le Grand Pécaudy

Madame la mairesse, au mois de juillet vous annonciez que la ville donnait le bâtiment et le terrain de l'ancienne usine Genfoot à l'OBNL Le Grand Pécaudy conditionnellement à la construction de logements à prix abordable pour personnes âgées. À quelle étape est rendu ce projet?

# Réponse du conseil municipal :

Le projet est au stade d'évaluation des coûts.

Combien de logements seront construits?

# Réponse du conseil municipal :

Il est prévu la construction de 35 à 40 logements.

Quel est le coût estimé du projet?

# Réponse du conseil municipal :

Le projet est en cours d'évaluation par le Grand Pecaudy avec l'aide de Groupe Ressources Techniques.

Avec ce que vous connaissez du projet, avec ce qu'on sait de la réalisation de projets semblables dans d'autres villes, croyez-vous que la ville aura à prendre d'autres engagements financiers directs ou indirects pour rendre possible la conversion de Genfoot en habitation pour aînés?

# Réponse du conseil municipal :

Pour le moment, il n'y a pas d'aide supplémentaire prévue dans ce dossier.

L'OBNL Le Grand Pécaudy vous a-t-il fait part qu'éventuellement la ville aurait probablement à prendre d'autres engagements financiers directs ou indirects pour rendre possible la réalisation du projet?

# Réponse du conseil municipal :

Pour le moment, il n'y a aucune demande supplémentaire d'engagement dans ce dossier.

# Question d'un citoyen

Est-ce que l'échéancier d'adoption des prévisions budgétaires 2021 est arrêté? Quelle est la date d'adoption?

## Réponse du conseil municipal :

Un avis de motion sera déposé à la séance du 1<sup>er</sup> décembre 2020 et l'adoption des prévisions budgétaires 2021 aura lieu à la séance extraordinaire du 8 décembre 2020.

Est-ce qu'il existe un plan directeur d'aménagement pour le Parc Pécaudy?

## Réponse du conseil municipal :

Oui il existe un plan directeur des parcs adopté en 2016. Dans la section typologie et classification des parcs, il est mentionné que le parc Antoine-Pécaudy vise à fournir les aménagements et les équipements nécessaires à la pratique d'activités à caractère unique ou hautement spécifique et à grand déploiement. Il va de soi que le bloc y est installé.

Si oui, la récente installation d'un bloc à grimper dans le prolongement de la rue Des Ormes y était-il prévu? Ne considérez-vous pas que cet équipement est incompatible avec la placette qui a été aménagée il y a quelques années? Cet équipement n'aurait-il pas dû se retrouver dans le secteur des jeux à grimper? Quelle est l'âge de la clientèle visée? Est-ce que cet équipement nécessite la supervision des parents?...

# Réponse du conseil municipal :

Le bloc à grimper n'est pas installé à l'endroit d'un prolongement de cette rue figurant dans le plan directeur des parcs. Nous considérons que l'emplacement de la placette permet une socialisation et un espace de récupération (retour au calme) après une activité physique. Dû à la clientèle visée, il est préférable d'être près de la Maison des jeunes et non près d'une zone attirant une plus jeune clientèle. En effet, l'escalade de bloc est une activité recommandée aux enfants de 12 ans et plus. Avant cet âge, il est recommandé de ne pas grimper jusqu'en haut des murs et les enfants doivent être supervisés en tout temps. Nous exigeons un ratio minimum d'un adulte pour deux enfants.

Qu'advient-il si ce même parent accompagne deux enfants (disons un dans les jeux d'eau et l'autre sur le mur d'escalade...?)

## Réponse du conseil municipal :

Nous avons totalement confiance en la gestion parentale des gens pour ce genre de situations qui arrivent souvent avec des enfants d'âge différents qui ne sont pas attirés par les mêmes choses.

# PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL

La mairesse invite à tour de rôle les membres du conseil à faire part de leurs commentaires et à transmettre de l'information s'ils le désirent.

# LEVÉE DE LA SÉANCE Advenant 20 h 05. Il est proposé par : Monsieur Claude Bérard Appuyé par : Monsieur André Gosselin Et résolu unanimement : Que la séance soit levée. ADOPTÉE Maud Allaire, Mairesse Félix Laporte, Directeur général et greffier